

## **N° 119 : Rapport annuel 2023 de Moventis Pays de Grasse, délégataire des services de transports urbains et scolaires du réseau Sillages**

Monsieur le Vice-président Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse présente à son assemblée, chaque année, le rapport annuel du délégataire (R.A.D.) des services de transports sur lesquels il est compétent. Le conseil communautaire est amené à prendre acte de ce rapport pour l'exercice 2023.

Ce rapport vous a été distribué avec les convocations. Je pense que vous avez eu le temps de l'examiner. Si tel n'était pas le cas et si vous aviez des questions très précises en profondeur, n'hésitez pas à nous en saisir. Nous vous ferons des réponses ponctuelles par écrit.

Paul EUZIERE : Je n'ai pas de question parce que je l'ai lu mais j'ai des remarques et des observations à faire. Ce rapport appelle plusieurs remarques de notre part.

D'une part, il fait état de « mouvements sociaux importants », je cite, et de « conflits avec les délégués du personnel ». Une première remarque, et elle n'est pas de forme, c'est que s'il y a dans les transports urbains du Pays de Grasse, des mouvements sociaux importants, le conflit n'est donc pas qu'avec les délégués du personnel. C'est une remarque. Je trouve surprenant, et c'est la première fois depuis 40 ans que je suis élu, qu'un rapport de 62 pages d'un délégataire de service public commence dès sa sixième ligne par "cibler les délégués du personnel" qui, je le rappelle, peut-être que les propriétaires de cette entreprise catalane l'ignorent, ont des fonctions et des protections reconnues par les Constitutions et les lois françaises. Il nous paraît beaucoup plus utile pour les élus que nous sommes, que Marfina Moventis nous explique pour quelles raisons précises des personnels qui n'avaient plus fait de grève locale depuis 2018 se sont subitement mis, à partir du 1er janvier 2023, c'est-à-dire cinq ans après, à multiplier les préavis de grève et pour quelles raisons. Comment un climat social qui était apaisé, s'est ainsi détérioré ? D'ailleurs, le climat social ne s'est pas détérioré par un quelconque mécanisme incompréhensible. Il a été détérioré par des actes, je le dis, et des comportements précis du délégataire. Nous pensons que ce n'est pas par des mesures d'intimidation et de pression sur les personnels et ses représentants, que d'ailleurs personne parmi les conseillers communautaires ici présents n'accepterait, que nous irons vers une solution conforme à l'intérêt aussi bien des habitants du Pays de Grasse que des chauffeurs. Il y a des actes graves qui aggravent la situation et le climat, il serait grand temps d'en sortir et d'en sortir par le haut. Nous avons dit et répété, avant l'entrée en application de la DSP, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qu'il fallait s'asseoir autour d'une table, avec les représentants des élus, les chauffeurs, les représentants des chauffeurs, les employés de Sillages, les employés de l'entreprise délégataire et des représentants des usagers, pour que nous discussions tous ensemble des problèmes et éviter autant que possible les conflits d'où personne, et certainement pas la communauté d'agglomération, ne sortirait gagnant. À ces propositions de dialogue et de bon sens, il n'a été opposé que des fins de non-recevoir. Nous

voyons le résultat aujourd'hui. Nous réitérons donc notre proposition de table ronde et d'apaisement.

Ce rapport rappelle les avenants 1 et 2, "en oubliant", — je le mets entre guillemets, parce que c'est quand même énorme — de mentionner le coût exorbitant de l'avenant n°2, signé seulement cinq mois après l'entrée en application du contrat initial et dont le montant s'élève à la maudite somme de 19 172 000 euros. Moventis cite et détaille les avenants, mais il ne donne pas leur coût. Moventis fait état d'une perte pour l'année 2023 de 1 537 000 euros et quelques. C'est une situation préoccupante. Il nous est mentionné dans le compte de résultat des intérêts et charges assimilées pour un montant de 599 000 euros, c'est-à-dire 600 000 euros, qui évidemment entre dans ce déficit d'un million et demi mais nous n'avons aucune indication sur la nature de ces charges financières. De façon générale, et je vous invite à le découvrir si vous ne l'avez pas déjà fait, ce compte de résultat qui nous est fourni par Moventis est insuffisamment détaillé. Il ne comporte même pas de numéro de chapitre, ou de rubrique. En page 62, par ailleurs, il est mentionné une rubrique « État contentieux tiers et clients » avec état « Néant ». Or, l'avenant numéro 2, — et cela a fait l'objet de questions et de demandes de Magali CONESA dans un précédent conseil communautaire — a été attaqué au tribunal administratif par la société Transdev. Comment peut-on écrire dans un bilan annuel "État contentieux tiers et clients : néant" ? Enfin, on ne trouve, et c'est énorme, aucune mention de la construction du nouveau dépôt de bus, qui était estimé au départ à 13 millions d'euros, dont la réalisation devait être terminée au 1er juillet 2025 et qui a été renvoyée à un calendrier dont nous ignorons la date. Or, je le rappelle, c'est quand même la construction de ce nouveau dépôt qui a justifié la durée de 10 ans de la délégation des services publics à Marfina Moventis. Voilà quelques remarques que nous voulions faire. Ce ne sont pas des questions, sauf peut-être le calendrier de construction du nouveau dépôt de bus. Le reste sont des constats, et nous souhaiterions avoir des explications sur ces intérêts de charge pour un montant de 599 000 euros. Quand il y a un déficit d'un million et demi d'euros et 600 000 euros environ d'intérêts et charges, c'est une question financière, nous aimerions savoir pourquoi, et où c'est parti ? Nous aimerions avoir un compte de résultats détaillé, un peu plus sérieux dans les contentieux, et le calendrier de construction du nouveau dépôt. Je vous remercie.

Claude SERRA : Mon cher collègue, j'ai essayé de noter très rapidement les différentes remarques. Je vais peut-être en oublier, mais n'hésitez pas à me le rappeler. Je voudrais d'abord appeler votre attention sur un point précis. Il s'agit là d'un rapport sur l'exercice 2023, et non pas celui de 2024.

Lorsque nous avons lancé l'opération de délégation de services publics, et je pense que l'ensemble des collègues ici présents partageaient la même analyse, l'ensemble des élus et l'ensemble de la population ne trouvaient pas son compte, pour ne pas dire autre chose, sur le fonctionnement des lignes de transport, que ce soit pour les usagers ou pour les scolaires, qui était opéré auparavant par la société Transdev. Nous avons pris la décision actée par l'ensemble du conseil communautaire, de procéder par la voie d'une délégation de services publics. Nous avons auditionné les candidats et avons retenu une société, certes, catalane ou espagnole, mais elle est européenne et applique le droit européen, et a fortiori, lorsqu'elle est en France, le droit français. Nous lui avons confié cette délégation. Les avenants en question répondent essentiellement, je ne peux pas vous donner le détail à l'instant, à un certain nombre de remarques que nos collègues nous avaient faits, notamment dans le Haut-Pays et dans la Vallée de la Siagne, sur certains dysfonctionnements ou mauvaises qualités de services dus au fait qu'un certain nombre de quartiers avait également évolué, etc. Nous avons revu les lignes et les horaires, nous avons renforcé les horaires, désormais à la plus grande satisfaction de tous les maires ici présents. En ce qui concerne le montant des intérêts à charge de 599 016 euros, il s'agit tout simplement des intérêts d'emprunt que la société Moventis a dû, en catastrophe, contracter pour l'acquisition de 74 véhicules neufs, du fait que la société Transdev n'a pas appliqué le protocole de transition prévu dans le droit français et qui devait mettre sa flotte à disposition de Moventis. La société Moventis s'est trouvée dans l'obligation d'acheter des bus. Je pense qu'actuellement, nous avons désormais une flotte toute neuve, notamment pour le transport de nos scolaires. Les chiffres sont précis.

Pour le dépôt, la société Moventis n'est absolument pas en cause. Pour l'instant, c'est une affaire franco-française. Le terrain d'implantation qui doit être mis à disposition de la société Moventis pour réaliser ce dépôt est actuellement grevé d'un problème énorme de gestion

des eaux pluviales. C'est le service d'urbanisme et le service GEPU qui sont dessus actuellement pour essayer de trouver, en liaison avec le contrôle de légalité, et ce n'est pas facile, une solution de gestion de ces eaux pluviales urbaines pour pouvoir mettre ce terrain hors d'eau et le mettre à disposition de Moventis.

Paul EUZIERE : Monsieur le Vice-Président, cela ne nous donne pas un calendrier ?

Claude SERRA : Comme je vous l'ai dit, ce sont les services de la Ville de Grasse qui sont dessus actuellement, en liaison avec le service du contrôle de la légalité. Lorsque nous aurons la solution définitive, nous pourrons bâtir un calendrier. Pour l'instant, nous sommes bloqués par un problème de gestion des eaux pluviales.

Paul EUZIERE : Je comprends parfaitement, mais le contrat de délégation de services publics prévoit, si le dépôt des bus n'est pas réalisé au 1er juillet 2025, une pénalité de 1 000 euros par jour.

Claude SERRA : Je pense que vous êtes aussi bon juriste que moi. Vous savez très bien que les pénalités s'appliquent lorsque la personne qui doit payer ces pénalités est en cause. Là, en l'occurrence, ce n'est pas la société Moventis qui est de mauvaise constitution, c'est nous qui ne sommes pas dans la capacité de mettre à disposition le terrain ...

Paul EUZIERE : Soyons clairs jusqu'au bout. C'est nous qui avons donné un terrain qui n'était pas conforme.

Claude SERRA : Mon cher collègue, vous savez très bien comment nous procédons en France. Quand nous lançons une procédure, vous avez le contrôle de légalité, tout l'étiage des services de l'État que j'ai bien connus, et chacun tire son petit bout de ficelle. Personne ne nous a dit à l'avance qu'il y aurait un problème de cette nature. Les problèmes sont découverts au fur et à mesure par les services de l'État qui se font un plaisir énorme de nous les notifier. Le jour où nous retrouverons ce que j'ai connu dans mon temps, mais qui s'est complètement détérioré, une saine coopération d'égalité, bien évidemment, en toute indépendance entre les services territoriaux de l'État et les collectivités, nous aurons peut-être un pays mieux géré. Je m'exprime du fond de ma pensée.

Monsieur le Président : Merci. Je donne la parole à Magali CONESA et après, je répondrai sur le climat social et sur des choses indéfendables, Monsieur EUZIERE, et pour lesquelles nous ne pouvons tourner la tête, nous ne pouvons faire semblant de ne pas être au courant.

Magali CONESA : C'est juste pour dire que le compte rendu financier, il tient en une page. Quand vous parlez des 74 véhicules neufs, est-ce que je dois comprendre que cela rentre dans la catégorie « Autres achats et charges » à six millions d'euros ? C'est juste incroyable. Franchement, vous ne pouvez rien sortir de cela. Ce n'est pas possible. Il n'y a rien. Je trouve juste que ce n'est pas sérieux.

Claude SERRA : Nous prenons note et allons examiner cela de plus près. Nous vous enverrons une information plus précise avec une ventilation très précise.

Monsieur le Président : Nous donnerons un éclatement des sommes pour que nous ayons une lecture plus fine des investissements.

Paul EUZIERE : C'est à Moventis de la fournir.

Monsieur le Président : Nous le demanderons à Moventis. En tout cas, si vous demandez qu'est-ce que sont ces 500 000 euros d'intérêts, c'est pour cela.

Sur la question de la première partie de votre intervention, Monsieur le Président EUZIERE, vous l'avez dit vous-même et vous le savez, depuis le 1er janvier 2023, notre agglomération a fait cette délégation de services publics et confié la gestion de l'exploitation du réseau de transport par contrat de 10 ans, à la société Moventis. Ceci dans le but, comme l'a dit Claude SERRA à l'instant, d'améliorer une situation qui n'était pas satisfaisante lorsque Transdev était dans cette gestion. La reprise du réseau par la société Moventis a connu un démarrage

complexe, c'est le moins que l'on puisse dire. Complexe à plus d'un titre, avec des engagements non tenus de Transdev, il faut le dire. Avant de passer la main, normalement il y a des tuilages qui se font, avec des accords sur les actifs, sur les passifs, sur les véhicules, il y avait des accords contractualisés et signés, en disant : à telle date, nous vous donnerons tant d'autobus. Ces accords n'ont pas été respectés, du jour au lendemain. Moventis a dû rapatrier des autobus, gérer une situation en raison du non-respect des accords, et cela a rendu les choses complexes.

La deuxième chose : Nous avons connu de nombreux mouvements sociaux, vous l'avez dit aussi, six préavis de grève déposés en 2023, trois préavis de grève toujours en cours aujourd'hui. Cette situation, pour moi, est une forme de prise d'otage des usagers du service public. Les gens en ont marre de tous ces préavis de grève. Les Grassois en ont assez, les papas, les mamans, les enfants qui vont à l'école, les habitants du Pays de Grasse. Cette prise d'otage — et je pèse mes mots —, des usagers du service public n'est pas acceptable, elle nuit à la qualité du service attendu par les habitants et par les salariés du Pays de Grasse. Tout le monde me le dit tous les jours. Tout le monde me le dit : « On en a marre de ces situations ». Les gens sont excédés, et nous aussi. Dans le cadre de l'autorité déléguée que nous incarnons, j'ai demandé à Moventis de mettre en place des mesures rapides, pour rendre un service de qualité, et pour rappeler que la communauté d'agglomération n'a pas à intervenir dans cette table ronde que vous appelez de vos vœux. Je n'ai pas vocation à aller régler les problèmes entre le salarié et son employeur, ce n'est pas mon rôle. Notre rôle, c'est de dire "nous voulons un service de qualité". Ce n'est pas farfelu de demander que les chauffeurs de bus s'arrêtent lorsque des enfants attendent à un arrêt, et qu'ils respectent les horaires annoncés en arrivant ni en avance, ni en retard. Nous ne demandons pas d'aller sur la Lune. Nous demandons, que lorsqu'il y a des gens qui attendent à un arrêt de bus, que le bus s'arrête pour les faire monter, que les gens payent leur ticket de bus et arrivent à l'heure prévue sur la programmation. Nous attendons cela. Je crois qu'il est important de le dire, parce que cela commence à bien faire. Nous avons demandé que les choses soient faites. Je veux dire avec gravité que le 29 mai dernier, des faits et des éléments ont été portés à ma connaissance à la suite d'une remise d'un rapport du diagnostic d'enquête sur les risques psychosociaux par notre délégataire Moventis et ses cabinets d'experts indépendants, agréés par le ministère du Travail. L'inspection du travail en a été saisie avec tous les éléments et fera la lumière sur ces événements. Ce rapport a été présenté par Moventis. Il met en exergue des situations très préoccupantes, avec des menaces. Nous ne sommes pas dans un lieu où il doit y avoir des menaces, des insultes, des provocations quotidiennes et des intimidations de la part de certains salariés. Il y a des choses que je veux bien entendre, et nous les avons toujours évoquées librement, mais il y a des choses pour lesquelles nous devons prendre nos responsabilités ensemble. C'est pourquoi, il est normal que la communauté d'agglomération, car nous sommes l'autorité ayant délégué son service public de transport, soutienne le signalement auprès du Procureur de la République. Ces signalements doivent être soutenus. Je me suis entretenu avec le Procureur de la République. J'irai aux côtés de ce signalement, parce que je souhaite que toute la lumière soit faite sur ces situations. Je crois que tous ici, nous devons avoir la vérité sur ces sujets. Je pense que tout le monde ressent les mêmes choses. Ces faits, s'ils sont avérés, sont susceptibles à la fois de porter atteinte à la qualité du service public des transports, nous l'avons vu, à la sécurité des usagers, des habitants, des salariés du Pays de Grasse, mais également aux salariés de notre délégataire. C'est grave lorsqu'il y a des situations dans lesquelles il y a des atteintes à la sécurité des salariés du délégataire, c'est préoccupant. Ces faits pourraient constituer des infractions pouvant relever du pénal et je ne veux pas les ignorer ni fermer les yeux sur cette situation. C'est pour ces motifs et dans ce cadre-là que je suis également amené à saisir le Procureur de la République aujourd'hui, en parfait accord avec le Président de Sillages et l'ensemble de mes collègues maires de la communauté d'agglomération, pour que nous puissions être aux côtés de cette situation qui nous préoccupe au plus haut point. Mes services et moi-même resterons à la disposition du Procureur de la République pour apporter toutes les précisions nécessaires quand je serai appelé à les fournir.

Puisque vous évoquez le climat social, oui, il est délétère. Il est inacceptable. Je souhaite que nous puissions changer d'ambiance, car nos concitoyens méritent mieux qu'une petite poignée de chauffeurs – Attention, je ne mets pas tous les chauffeurs dans la même enveloppe, car la majorité d'entre eux souffrent de cette situation – les prennent dans une situation avec des insultes et des menaces. Ce n'est pas acceptable. Je veux bien que la

démocratie ait lieu, que chacun s'exprime, et c'est normal. Nous l'avons toujours respecté comme cela mais il y a des choses qui sont inacceptables. Puisque vous évoquez le climat social, je ne l'aurais pas fait autrement car je l'ai fait ce matin dans une conférence de presse, et que vous m'interpellez là-dessus, je vous réponds clairement, sans détour. Je trouve qu'il y a des choses que nous ne pouvons pas cautionner. Je pense à tous ces chauffeurs de bonne volonté qui ont envie d'effectuer leur travail, à tous ces habitants du Pays de Grasse qui en ont ras-le-bol d'une petite poignée de chauffeurs. Ils me le disent sur les réseaux sociaux, et quand je les croise dans la rue. Je crois que nous ne pouvons pas aller défendre cette petite poignée de chauffeurs qui se comportent très mal et pour lesquels nous allons signaler la totalité de ces choses avec des éléments. Croyez-le bien, avant d'introduire ce débat publiquement, nous avons vérifié que les éléments soient constitués et présents.

Paul EUZIERE : D'abord, vous me permettez de ne pas cautionner le terme de « prise d'otages ». Je sors d'une famille de résistants. Ma mère a été décorée pour acte de résistance à 16 ans. Je vais vous dire, un otage, c'est lorsque l'on a un revolver sur la tempe et que l'on risque sa peau. Jusqu'à preuve du contraire, et heureusement, même si l'enflure des mots et les habitudes, nous font dire tout et son contraire et que nous grossissons énormément les choses, ce ne sont pas des prises d'otages. Un gosse qui reste sur le bord de la route, c'est inacceptable mais ce n'est pas une prise d'otages. Tous ceux qui risquent d'ailleurs, dans le passé et au présent, leur vie quelque part parce qu'ils sont otages savent ce que cela signifie d'être otage. Je ferme la parenthèse là-dessus.

Maintenant, ce que je pense, c'est qu'il appartient aux salariés et aux patrons de régler les affaires ensemble. Nous, sauf à jeter de l'huile sur le feu, nous avons à avoir une position équilibrée et à entendre les uns et les autres. Qu'il y ait peut-être, je n'en sais rien, des actes délictueux, c'est à la justice de le dire. En tout cas, cela n'a rien à voir avec le fond du débat. Strictement rien.

Monsieur le Président : Un petit peu, quand même.

Paul EUZIERE : Non, parce que les procédés, et je ne vais pas en dire plus mais j'en sais beaucoup plus, qu'emploie Marfina, pas simplement à Grasse, ni à Montbéliard, mais à Sabadell en Catalogne et aux Îles Baléares, sont exactement les mêmes que ceux qui sont mis en œuvre contre les salariés et les chauffeurs de Grasse. Prenons un peu de hauteur, essayons de sortir par le haut, et ne nous emballons pas à prendre fait et cause pour un patronat dont nous ne connaissons pas les méthodes. Nous ne sommes pas là pour ça. Nous sommes là pour servir les usagers et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Les intérêts de Marfina et de Moventis, je n'en ai rien à faire. Ce n'est pas mon problème. La façon dont ils gèrent les rapports avec les travailleurs, c'est leur affaire sauf quand cela déborde sur l'intérêt public. Ce que je sais, c'est que les méthodes utilisées à Grasse sont celles qui ont été utilisées en Catalogne et aux Îles Baléares. Je m'arrêterai là. Ce que je dis, c'est 10 % de ce que je sais.

Monsieur le Président : En tout cas, une chose est sûre, vous avez raison, nous n'avons pas à faire une table ronde que vous avez appelée de vos vœux pour régler les sujets entre le personnel et ce patronat, que vous semblez mettre en cause. C'est peut-être philosophique. En tout cas, une chose est sûre, c'est que ce n'est pas notre rôle que de s'asseoir à une table ronde et de faire les arbitres du sujet.

Paul EUZIERE : Pardon. La table ronde, nous l'avons proposée avant l'entrée en vigueur de la Délégation de Service Public.

Monsieur le Président : Vous m'avez proposé tout au fil des mois, une table ronde. J'ai été constant. Ce n'est pas à moi de faire le dialogue syndical. Ce n'est pas mon rôle et je m'en garderai bien.

Nous sommes au service du public. Aujourd'hui, un chauffeur qui doit récupérer et passer à tel endroit à telle heure, doit le respecter. Vous en conviendrez. Nous n'allons pas dire que c'est parce que Marfina a fait tel et tel sujet en Catalogne ... Je vous parle de Grasse, de Peymeinade, du Tignet, des lignes de bus ici. Il y a des choses qui ne sont pas très compliquées à comprendre, c'est de dire que les Grassois en ont ras-le-bol, pas de tous les

chauffeurs, car la plus grande majorité d'entre eux, à mon avis, souffrent de situations difficiles qui vont être signalées par Moventis au Procureur de la République. Vous avez raison, la justice tranchera. Ce n'est pas nous, nous ne sommes pas juges. J'ai déjà vu le Procureur de la République sur des choses qui sont intolérables, inqualifiables. Peut-être que vous en savez dix fois plus que ce que vous me dites, mais moi aussi, les choses que l'on m'a présentées sont très graves et ne sont pas acceptables. Nous ne sommes pas dans un système où l'on menace les gens. Les menaces ne doivent pas exister dans la République française. Nous ne sommes pas là pour menacer des gens, pour dire : "Si vous ne faites pas ça, je vous menace. Si vous n'allez pas dans ce sens-là, je vous menace." Cela s'apparente à la dictature. Nous ne sommes pas dans un système dictatorial dans lequel certains doivent installer la terreur. Ce n'est pas normal. Comme je pense que ce n'est pas normal, il est normal, vous en conviendrez, que nous puissions saisir le Procureur de la République, avec 80 personnes qui se sont exprimées auprès de la médecine du travail. Ces enquêtes ont été faites par des cabinets indépendants et sont finies. Tous ces sujets-là sont graves. On ne peut pas défendre une petite poignée de personnes...

Paul EUZIERE : Si vous permettez, la table ronde que je proposais n'était pas du tout syndicale. Non, il ne faut pas oublier ce que j'ai dit. J'avais dit "les usagers et les représentants des élus". C'est tout à fait autre chose. Cela nous aurait permis d'éviter, dans l'appel d'offres du marché public, dans le cahier des charges, de supprimer certaines lignes, et que nous en rétablissions un mois après avec un coût de 20 millions de plus. C'est ça que je proposais. C'est un dialogue quadripartite.

Claude SERRA : Pardon, mon cher collègue, les 19 millions, c'est sur la durée de la Délégation de Service Public...

Paul EUZIERE : Oui, cela fait deux millions par an. Merci.

Claude SERRA : Je le dis pour l'information de tous les collègues.

Paul EUZIERE : Si vous voulez que l'on continue à informer, je vais vous dire, le président du Pays de Montbéliard a rué dans les brancards pour deux millions que Moventis a rajoutés à la facture sur 10 ans, c'est-à-dire 200 000 euros par an. Il y a eu débat, protestation et refus de payer deux millions sur 10 ans. Nous, nous prenons 20 millions.

Claude SERRA : Non, la situation n'est pas la même.

Paul EUZIERE : Non, elle n'est pas du tout la même. 20 millions et deux millions, ce n'est pas la même chose.

Claude SERRA : Non, la situation n'est pas la même car les 20 millions sont le fruit de demandes que nous avons faites nous, relayant les demandes des communes. Je prends à témoin tous nos collègues ici présents.

Paul EUZIERE : Oui, et si nous nous étions assis autour d'une table auparavant, nous aurions évité cela.

Claude SERRA : Il y a un conseil communautaire qui est censé représenter l'ensemble de la population, qui représente les communes. Nous en avons très largement débattu. C'est au fil du temps que nous voyons certains dysfonctionnements. Encore une fois, nous avons tenu à répondre à l'attente exprimée par des collègues, que ce soit à Peymeinade, à Pégomas, dans le Haut-Pays, à Saint-Cézaire-sur-Siagne ou chez moi.

Paul EUZIERE : Sur des lignes que nous avons supprimées.

Claude SERRA : Pas forcément, certaines ont été renforcées. Ce ne sont pas que des lignes supprimées, vous allez trop vite en besogne. Il y a des horaires que nous avons renforcés et des collègues qui ont modifié leurs horaires, etc. Ce n'est pas si simple d'assurer le transport quotidien de milliers de salariés et de tous les scolaires quasiment, parce que tous les scolaires qui fréquentent un collège sont obligés de se déplacer et ceux qui fréquentent des lycées sont obligés de venir à Grasse tous les jours pendant la semaine.

Monsieur le Président : Merci. J'ai deux éléments complémentaires. Le tour de table que vous appelez de vos vœux, Monsieur le Président EUZIERE, il a eu lieu avec tous les maires. Nous avons remonté les informations où les maires disaient : "Cette ligne-là est inefficace. Celle-ci doit être calibrée. Celle-ci doit être renforcée. Cette ligne-là, pour aller à tel endroit, doit être repensée." À Peymeinade, nous avons travaillé pour requalifier un certain nombre de liaisons. À Plascassier, à Pégomas également. Ce travail a été fait en dialogue avec les maires et a eu lieu.

Deuxième sujet. Vous avez l'air de décrire une parfaite ambiance avant Moventis, une parfaite paix. Les grèves perlées du matin du bac ont bien eu lieu. Les grèves du bac, où on a laissé des étudiants du baccalauréat sur le bord de la route qui ont raté leur bac, en disant "voilà, la vengeance". Cette année, cela ne s'est pas passé. Avant que Moventis soit là, ces grèves perlées le matin ont eu lieu. On a l'air de dépeindre la situation idyllique avant. Il ne faut pas oublier que ce qui nous a amenés à réfléchir et à faire une Délégation de Service Public sur 10 ans, c'est que nous voulions justement mettre un terme à cette situation. Elle s'est dégradée encore fortement ces derniers mois. Devant cette situation, nous ne pouvons pas accepter l'inacceptable. Je suis, comme beaucoup de Grassois, révolté dans une situation qui n'est pas normale et que nous n'accepterons pas. En tout cas, je donnerai les éléments complémentaires à Madame CONESA, qui a raison de dire que ce n'est pas suffisamment lisible, ni suffisamment éclaté en termes de compréhension et de ventilation des investissements, des amortissements, et des intérêts d'emprunt. En une page, on ne peut pas synthétiser l'immense volume qu'il y a là-dessus dans ce rapport de synthèse. Cela mérite plus d'informations aux élus. Sur cela, je vous donne absolument acte. Nous avons pris acte qu'il y a eu ce débat. Je l'ai complété avec la même déclaration que celle faite ce matin au bureau des maires. Merci beaucoup.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire Moventis Pays de Grasse pour l'exercice 2023.